



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **13 septembre 2023 à 19h15**

- Date de convocation : **05 septembre 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

PRÉFECTURE DE L'EURE

20 SEP. 2023

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

E. DESCHAMPS (pouvoir à C. GUION), S. VAUZOU (pouvoir à M-M. MAGNAUDEIX), M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY), C. INIGO (pouvoir à G. LE LAN-LE LUYER)

DELIBERATION N° 30/2023 – ACHAT TERRAIN ZD n° 205

La procédure de rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier du terrain dit « QUARTIER CROIX ROUGE » afin d'y implanter 9 maisons individuelles est engagée.

La promesse de vente avec l'aménageur VIABILIS a été signée le 08 septembre dernier, ce qui permet d'envisager la signature de la vente au maximum en janvier 2025 après les formalités obligatoires.

L'opération est sans sortie de trésorerie par la commune.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- approuve l'opération
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération qui consiste à racheter le terrain ZD205 à l'Etablissement Public Foncier pour la somme de 188 052.67 €.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

